

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

COMMUNE DE  
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Pouvoirs	3
Votants	14
Pour	14
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :  
2 avril 2024

Date d'affichage :  
2 avril 2024

**Délibération D2024\_030**  
**Budget annexe**  
**lotissement les Rousses :**  
**validation du compte**  
**administratif 2023**

Le secrétaire de  
séance,  
  
M. ANDREYS

Le Maire  
  
Robert AGUETAZ

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

ID : 073-217303288-20240408-D2024\_030-DE

Le lundi 8 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETAZ.

**Étaient présents :** M. ANDREYS Stéphane, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRECARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène,.

**Pouvoir(s) :** Mme ANDUGAR donne pouvoir à Mme GINET  
M. BELOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER  
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme MONANGE

**Absent(s) :** Robert AGUETAZ, Bernard CARRON, Christian PLUCHE,

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane ANDREYS a été désigné secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Christophe CHEVALLIER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Robert AGUETAZ, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Christophe CHEVALLIER pour le vote du compte administratif.

Monsieur Christophe CHEVALLIER présente au Conseil le détail du compte administratif du budget annexe « Lotissement Les Rousses » de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, tel que :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 710,00 €
Recettes	1 710,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 0,00 €</b>
Excédent reporté de 2022	Néant
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>+ 0,00 €</b>

Section d'investissement :

Dépenses	1 710,00 €
Recettes	22 835,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>21 125,00 €</b>
Déficit reporté de 2022	Néant
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>21 125,00 €</b>

Sous la Présidence de Monsieur Christophe CHEVALLIER, Monsieur le Maire ayant quitté la salle comme le prévoit la loi, **le Compte Administratif 2023 du budget annexe « Lotissement Les Rousses » est voté à l'unanimité**